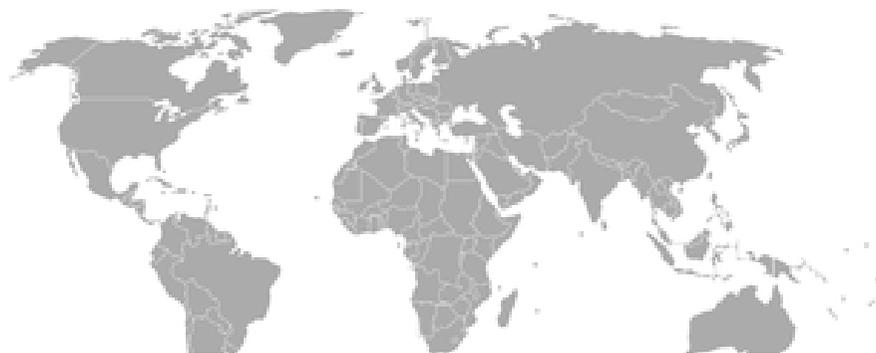


# MNA PASS



**RAPPORT ACTIVITE 2019**

## SOMMAIRE

<b>RAPPORT D'ACTIVITE .....</b>	<b>3</b>
I. PRESENTATION DU SERVICE.....	4
1. Agrément.....	4
2. Principaux axes du projet .....	4
II. LA POPULATION ACCUEILLIE .....	5
1. Origine géographique des personnes accompagnées .....	5
2. Répartition par lieux d'accompagnement : ambassade ou consulat.....	7
3. Nombres d'accompagnements effectués pendant l'année 2019 :.....	8
III. BILAN DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE .....	9
1. La file active .....	9
2. Le nombre de jours d'ouverture.....	9
3. L'accompagnement par les professionnels : .....	9
4. L'organisation du service .....	10
IV. LES PARTENAIRES .....	11
V. MOUVEMENT DU PERSONNEL.....	12
VI. SYNTHÈSE / CONCLUSION / PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2020 .....	13

# RAPPORT D'ACTIVITE

## ANALYSE DE L'ACTIVITE – EVOLUTION DE LA STRUCTURE

### I. PRESENTATION DU SERVICE

#### 1. Agrément

Le MNA PASS inscrit son activité dans le cadre de la convention partenariale, pour les années 2019 et 2020, entre le département du Rhône et l'ADPEP69/ML. Elle fait suite à la délibération n° 023-02 du Conseil départemental du Rhône en date du 14 décembre 2018 et concerne l'adaptation du dispositif de protection de l'enfance au regard des nouveaux besoins du Département en matière d'accueil et d'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (MNA).

#### 2. Principaux axes du projet

Le département accueille au titre de sa mission de protection de l'enfance des mineurs étrangers non accompagnés, MNA. Ces derniers doivent être accompagnés pour leurs démarches auprès des ambassades et consulats d'origine afin d'obtenir les documents d'identité nécessaires à la réalisation d'une demande de titre de séjour auprès de la préfecture.

Les objectifs de l'accompagnement sont les suivants :

- Garantir l'organisation optimale de la démarche, jusqu'à l'obtention des documents d'identité,
- Veiller au respect du droit des mineurs et à la confidentialité des informations les concernant, dans le cadre des démarches engagées,
- Assurer un accompagnement visant à s'assurer du respect du droit des mineurs lors des rendez-vous au sein des ambassades,
- Garantir la sécurité des mineurs dans le cadre des accompagnements physiques aux ambassades,
- Rendre compte régulièrement de l'avancée des démarches pour chacun des jeunes au Département.

## II. LA POPULATION ACCUEILLIE

### 1. Origine géographique des personnes accompagnées

Durant l'année 2019, le service MNA PASS a accompagné 98 jeunes originaires de 9 pays pour l'essentiel de l'Afrique de l'Ouest. Deux jeunes sont originaires de l'Asie du Sud.

Sur les 98 jeunes accompagnés :

- 73 ont obtenu leur pièce d'identité,
- 23 en attente de leur pièce d'identité,
- 2 dont la demande a été refusée (un deuxième accompagnement est prévu en 2020)

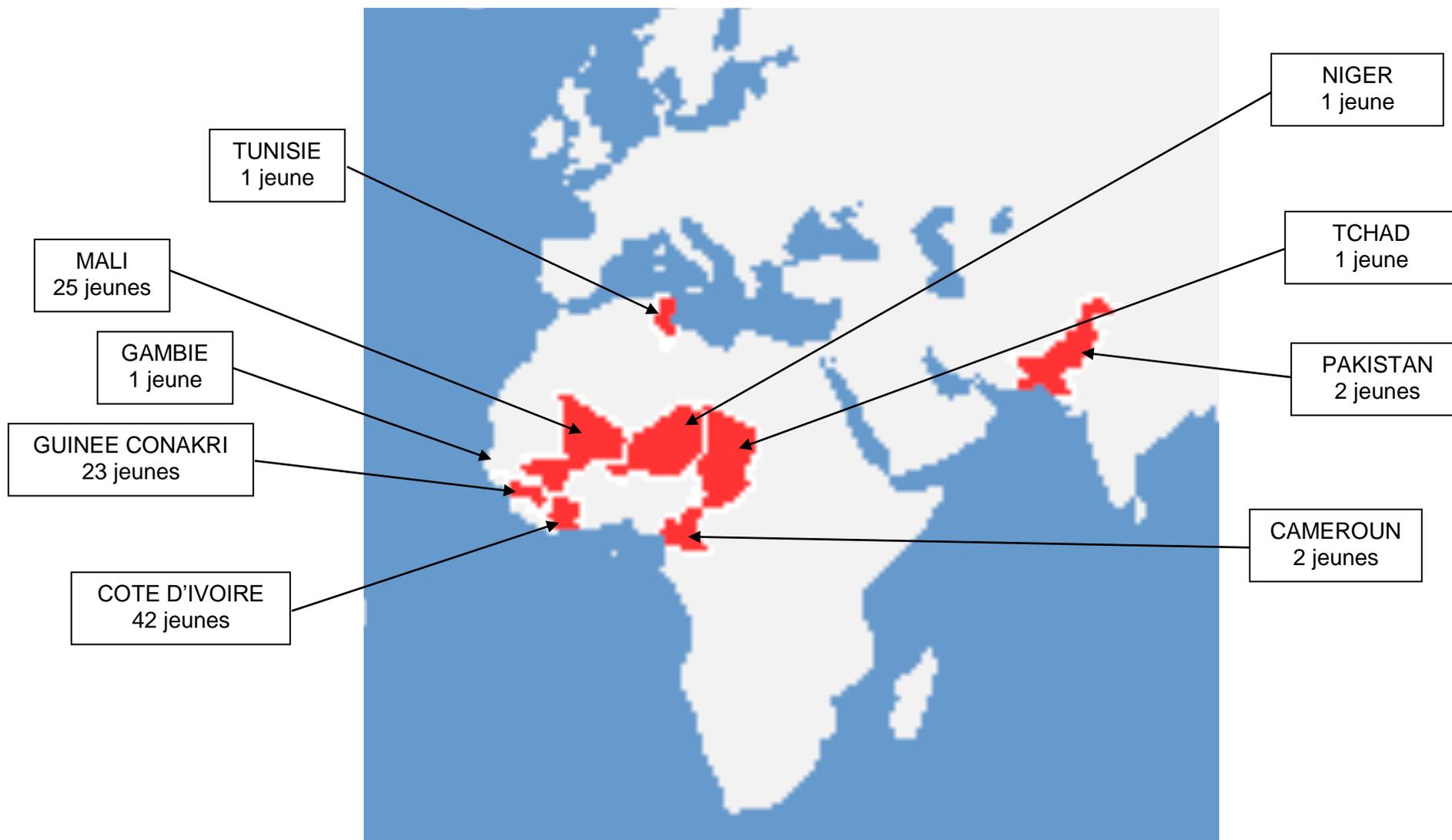
➤ **26 ont été accompagnés à Lyon dans leur consulat dont :**

- 25 maliens,
- 1 tunisien,

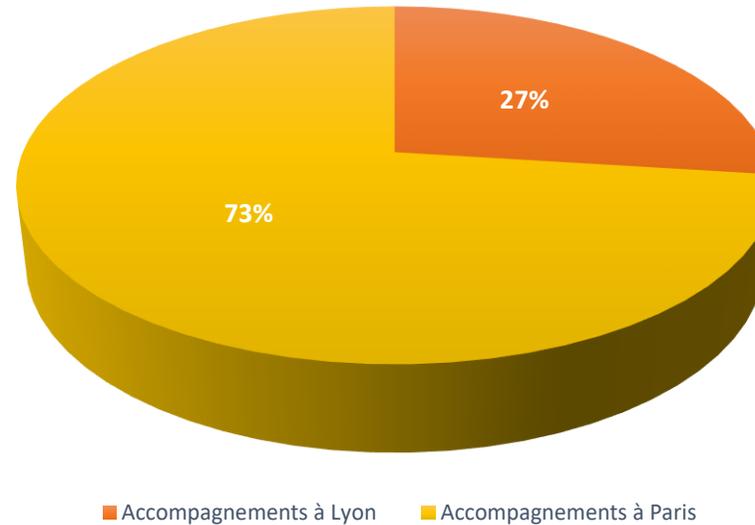
➤ **72 ont été accompagnés à Paris dans leur ambassade dont :**

- 2 pakistanais,
- 1 tchadien,
- 23 guinéens,
- 1 gambien,
- 42 ivoiriens,
- 1 nigérian,
- 2 camerounais.

## Cartographie : provenance des jeunes accueillis



## 2. Répartition par lieux d'accompagnement : ambassade ou consulat

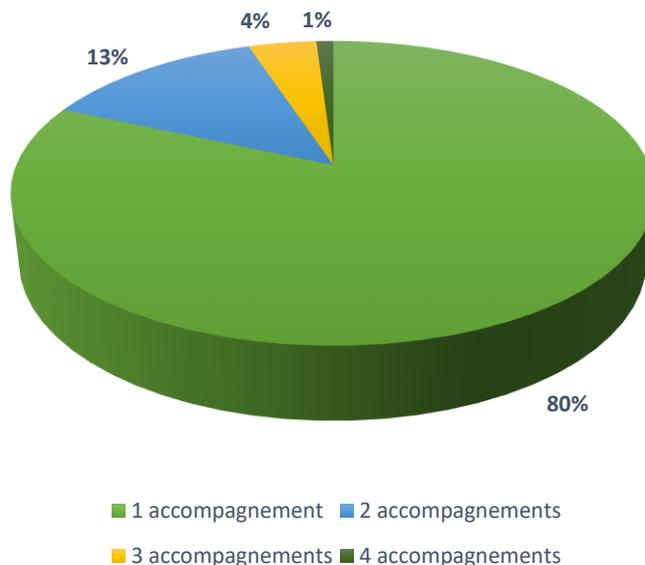


- ▶ **73 % des accompagnements se font à Paris dans les ambassades,**
- ▶ **27 % des accompagnements se font à Lyon dans les consulats,**

A la création du service, deux modalités d'accompagnement ont été prévues en fonction de la situation du jeune : soit un accompagnement physique principalement à PARIS, soit un accompagnement à distance.

Dans les faits, sur l'année 2019, toutes les démarches effectuées ont nécessité un accompagnement physique auprès des ambassades à Paris et des consulats à Lyon.

### 3. Nombres d'accompagnements effectués pendant l'année 2019 :



Si le nombre de jeunes accompagnés est de 98, le nombre d'accompagnements au total a été de 122 avec :

- 80 jeunes accompagnés 1 seule fois,
- 13 jeunes accompagnés 2 fois,
- 4 jeunes accompagnés 3 fois,
- 1 jeune accompagné 4 fois.

Nous constatons que les jeunes que nous avons accompagnés plusieurs fois l'ont été dans les premiers temps de la mission. En effet, il nous a fallu plusieurs RDV dans les ambassades afin de connaître les pièces nécessaires à la constitution d'un dossier complet et recevable. Il est également à noter que certaines ambassades font évoluer les modalités des demandes ainsi que la constitution des dossiers sans information préalable.

► Pour 20 % des jeunes, nous devons procéder à plusieurs déplacements auprès des ambassades et des consulats.

### III. BILAN DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE

#### 1. La file active

En janvier, une première liste de 90 jeunes disposant des prérequis nécessaires à l'obtention d'un document d'identité nous a été transmise.

Sur l'année 2019, ce sont environ 200 MNA accueillis dans les structures du territoire Rhodanien qui avaient besoin de l'accompagnement de notre service. Les autres étaient en attente de réception de leur extrait d'acte de naissance du pays d'origine ou d'une validation par la préfecture de ceux-ci.

Le BEAS nous transmettait un listing des jeunes à accompagner avec l'ordre de priorité (selon l'âge ou les RDV en préfecture déjà pris) qu'il actualisait régulièrement.

#### 2. Le nombre de jours d'ouverture

Le service MNA PASS a fonctionné du lundi au vendredi durant toute l'année 2019.

Le service a été ouvert 261 jours au cours de l'année.

#### 3. L'accompagnement par les professionnels :

L'accompagnement des jeunes se fait en deux étapes distinctes :

##### - La constitution du dossier de demande du document

Pour ce faire, le travailleur social du MNA PASS se rend dans le lieu de vie du jeune concerné (foyer, appartement ou siège de l'association gestionnaire) et accompagne le jeune à la constitution de son dossier. Comme mentionné dans le cahier des charges du Conseil Départemental, le service MNA PASS attache une grande importance à laisser le jeune acteur de ses démarches. Selon les ambassades ou les consulats, le dossier de demande peut être informatique ou papier.

- **L'accompagnement physique des jeunes**

Selon le degré d'autonomie des jeunes, le travailleur social va chercher le mineur sur son lieu d'accueil où lui donne RDV à la gare SNCF. Il accompagne ensuite le jeune physiquement soit à l'ambassade à Paris soit au consulat à Lyon. Dans la mesure du possible, Le service organise des accompagnements collectifs. Par exemple, lors d'un accompagnement d'un jeune prioritaire, à l'approche de sa majorité, nous avons constitué des groupes avec des MNA plus jeunes ayant la même nationalité afin d'optimiser ces démarches.

#### **4. L'organisation du service**

Le service est installé dans les locaux du SAMNA à VERNAY (69430).

Les moyens spécifiques alloués sont :

- Deux téléphones portables,
- Deux ordinateurs portables,
- Un véhicule de service.

#### **Mise en place du service :**

Durant les mois de janvier et de février, le service MNA PASS a mené deux actions distinctes afin de préparer au mieux les accompagnements :

- Le MNA PASS a rencontré les équipes éducatives des différents services qui accueillent les jeunes concernés par les futurs accompagnements afin de leur présenter ses missions et les modalités d'accompagnement.
- Le MNA PASS a prospecté auprès des 18 ambassades ou consulats des jeunes concernés afin de connaître les conditions et modalités d'obtention des documents d'identité.

## IV. LES PARTENAIRES

Nous avons un lien privilégié avec le service du BEAS et avec l'ensemble des structures qui accueillent en hébergement les jeunes. Dans ce cadre-là, le responsable du service MNA PASS a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de direction du BEAS. De son côté, l'équipe éducative du MNA PASS est en lien régulier avec les travailleurs sociaux référents des jeunes.

### Procédure de mise en œuvre des accompagnements :

1<sup>ère</sup> étape : Le BEAS transmet au service MNA PASS un tableau où sont inscrits tous les jeunes prêts à être accompagnés.

2<sup>ème</sup> étape : Le service MNA PASS accompagne les jeunes selon les modalités prévues.

3<sup>ème</sup> étape : Le service MNA PASS transmet le document délivré par l'ambassade ou le consulat au BEAS.

4<sup>ème</sup> étape : Le service MNA PASS transmet un tableau récapitulatif des démarches régulièrement.

Au cours de l'année, des ajustements ont été nécessaires entre les équipes du BEAS et du service MNA'PASS afin d'améliorer la transmission des données entre les deux services. Durant les six premiers mois de l'année, nous n'avions pas les documents des jeunes mentionnés dans le tableau renseigné par le BEAS. C'est pourquoi, au cours du deuxième semestre, le BEAS nous a transmis directement les documents des jeunes. De plus, afin d'améliorer la communication dans la conduite de la mission, un tableau de suivi du MNA PASS a été élaboré et transmis régulièrement.

### LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Nous avons travaillé avec l'ensemble des structures hébergeant des MNA. Durant les deux premiers mois de fonctionnement, nous avons, dans un premier temps, rencontré les équipes éducatives afin de leur présenter les missions et les modalités d'accompagnement du service.

Au cours de l'année, nous nous sommes donc rendus dans les structures d'accueil, des jeunes pour préparer le dossier de demande avec les jeunes et/ou aller les chercher physiquement dans le cadre de ces accompagnements après des ambassades et des consulats.

CONDRIEU : Appartements éducatifs diffus (19 jeunes)

SAINT-CLEMENT-LES-PLACES : Foyer de 60 places (18 jeunes)

THIZY : Appartements éducatifs diffus (20 jeunes)

VILLEFRANCHE : Appartements éducatifs diffus (20 jeunes) + foyer de 15 places (1 jeune) + FJT (3 jeunes)

BELLEVILLE : FJT (2 jeunes)

SEME : Appartements éducatifs diffus sur Lyon (6 jeunes)

MECS : Vaugneray, Bully, Grézieu-la-Varenne (9 jeunes)

## V. MOUVEMENT DU PERSONNEL

Afin de mener à bien cette mission très spécifique, confiée par le département, nous avons défini un profil des professionnels en capacité d'occuper ces postes. Nous avons été particulièrement attentifs au savoir-faire et au savoir-être avec une attention particulière autour de l'autonomie de la disponibilité et de la rigueur dans son travail.

Le 07 janvier, l'association recrute une Assistante Sociale à temps plein en CDD sur toute la période.

Le 04 avril 2019, le service est renforcé par une aide-éducatrice à mi-temps au vu du nombre de jeunes à accompagner. Son contrat durera jusqu'au 31 décembre 2019.

L'adjoint de direction du SAMNA assure la responsabilité du service sous la direction du directeur du dispositif protection de l'enfance.

## VI. SYNTHÈSE / CONCLUSION / PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2020

À l'ouverture du service, après le temps du recrutement, de la rédaction et de la mise en œuvre des procédures « MNA PASS », a suivi un temps d'information et de communication auprès de tous les partenaires. Le service a pu pleinement mettre en œuvre sa mission à la fin du premier trimestre 2019.

Cette première année de fonctionnement a été particulièrement dense, elle nous a permis au fil du temps d'évaluer et d'ajuster nos pratiques.

- Se familiariser avec le fonctionnement très singulier de chaque ambassade et consulat.
- Expliquer aux structures d'accueil les modalités de priorisation des situations.
- Ajuster notre fonctionnement en lien avec les attentes du BEAS.

Comme toute ouverture de service, la création du service MNA PASS a été l'occasion de mettre à l'épreuve les professionnels dans leur capacité à penser un nouveau dispositif innovant d'accompagnement.

Ce dispositif qui doit être à la fois d'une extrême rigueur afin de respecter les échéances administratives mais également d'une grande souplesse afin de répondre à la singularité de chaque situation.

Cette première année nous a permis, à partir d'une feuille blanche, de modéliser un processus d'accompagnement qui au cours de l'année a pu être affiné et trouvé son rythme de croisière afin de mener à bien sa mission.

Comme mentionné dans la convention de partenariat entre le département et l'association ADPEP 69, le service MNA PASS poursuit ses accompagnements engagés en 2019 sur l'année 2020. Un grand nombre de RDV ont été pris auprès des ambassades pour l'année 2020 afin de finaliser les dossiers initiés en 2019.

D'un point de vue comptable, l'exercice budgétaire 2019 du service MNA PASS fait apparaître un déficit. Ce déficit résulte pour l'essentiel d'une dotation insuffisante au regard des modalités d'accompagnements des jeunes. Aucune démarche, ne pouvant se faire à distance. Nous devons systématiquement accompagner les jeunes auprès des ambassades ou consulat.